

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



Études

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N°100. Décembre 2011



Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales

La population des Pays de la Loire est sensiblement moins touchée par la pauvreté que celle des autres régions, du fait notamment de la vitalité de son tissu économique. Les Pays de la Loire sont également la région française la moins inégalitaire en termes de différences de niveaux de vie. Ainsi, les cinq départements de la région font partie des quinze au sein desquels la répartition entre l'espace urbain et l'espace rural est équilibrée et dont la population tire parti de la faiblesse du chômage, de la forte activité féminine et d'une bonne insertion des jeunes sur le marché du travail.

La région présente des disparités territoriales en matière de précarité. Ainsi, certains territoires ruraux éloignés des grandes agglomérations, le Saumurois ou la région nazairienne se caractérisent par une précarité plus marquée. Les grandes agglomérations abritent quant à elles des populations très hétérogènes, tandis que dans d'autres territoires, le marché du travail présente des signes de fragilité. A contrario, les couronnes péri-urbaines des grandes agglomérations accueillent principalement des familles assez aisées. La Mayenne se distingue par des territoires assez préservés et équilibrés.

vec 11,2 % de la population appartenant à des ménages sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire dont le niveau de vie par unité de consommation est inférieur à 954 euros par mois en 2009, les Pays de la Loire abritent sensiblement moins de personnes pauvres que les autres régions françaises (13,5 % en France métropolitaine). La région est relativement épargnée par la grande pauvreté du fait, notamment, de sa vitalité économique. Celle-ci se traduit par un taux d'emploi plus élevé qu'ailleurs et par l'un des deux plus faibles taux de chômage des régions françaises. Les cinq départements de la région font partie du premier quart des départements français où la pauvreté des ménages est la plus faible.

Comme au niveau national, la hausse du chômage induite dans la région par la crise

économique a eu ses premiers effets sur le niveau de vie des ménages en 2009. Le taux de pauvreté a ainsi augmenté de 0,5 point entre 2008 et 2009 dans les Pays de la Loire, comme au niveau national.

Les personnes aux revenus les plus faibles sont les premières touchées par la crise. En 2009, dans les Pays de la Loire, le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes est en baisse de 0,8 % par rapport à 2008, alors qu'il n'avait cessé d'augmenter les années précédentes. La baisse du niveau de vie des personnes les plus modestes est particulièrement sensible en Mayenne et dans la Sarthe : – 1,6 %. Dans le même temps, si le niveau de vie médian continue d'augmenter en Loire-Atlantique, il diminue légèrement dans les quatre autres départements.

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).



Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales

Principaux indicateurs sociodémographiques

Indicateur	Pays de la Loire	France métropolitaine
Population (en milliers, au 1er janvier 2009)	3 538	62 474
Indice de vieillissement (nombre de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 ans ou moins, en 2007)	66,4	67,4
Population vivant dans les grands pôles urbains (en %, en 2008)	43,3	58,8
Part des ménages dont la personne de référence est employé ou ouvrier (en %, en 2007)	51,1	48
Niveau de vie médian par unité de consommation (en euros, en 2009)	18 668	19 074
Rapport interdécile des niveaux de vie (en 2009)	2,9	3,4
Taux de pauvreté (en %, en 2009)	11,2	13,5
Intensité de la pauvreté (en %, en 2009)	16,8	19,1
Taux de chômage localisé (en %, au 2° trimestre 2011)	7,8	9,1
Part des ménages logés en parc locatif social (en %, au 1er janvier 2010)	13,6	16,8
Nombre de demandes DALO (Droit au logement opposable) déposées (en moyenne par an, de 2008 à 2010)	2 393	n.d.

Sources : Insee, estimations de population en 2009 - recensements de la population 2007 et 2008 - revenus disponibles localisés 2009 - taux de chômage localisés ; SoeS/Dreal, enquête parc locatif social 2010 - demandes DALO. n.d. : non disponible

Des départements à faible pauvreté et moindres inégalités de revenus

Les Pays de la Loire et la Bretagne sont les régions françaises les moins inégalitaires en termes de niveaux de vie. Le ratio entre le niveau de vie par unité de consommation des 10 % des habitants de la région les plus aisés et le niveau de vie des 10 % les plus modestes est de 2,9 contre 3,4 en France métropolitaine. Comme dans les autres régions de l'Ouest, les bas revenus sont moins faibles en Pays de la Loire qu'ailleurs et les hauts revenus plus modérés. Ainsi, d'un côté, les 10 % des ménages les plus modestes ont un niveau de vie annuel inférieur à 11 100 euros, soit un seuil de 600 euros de plus qu'au niveau national. De l'autre, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie annuel supérieur à 32 400 euros, soit un seuil de 3 400 euros de moins qu'en France métropolitaine et de 1 450 euros inférieur à celui des autres régions de province. La moindre proportion de cadres ou professions libérales dans la région expliquerait notamment que les hauts revenus soient moins nombreux qu'ailleurs.

Les cinq départements de la région appartiennent à un même ensemble de quinze départements, assez équilibrés en termes de répartition entre espace urbain et espace rural, marqués par de faibles pauvreté et inégalités de revenus. Ces départements se situent dans le nord-ouest et autour du Jura et des Alpes du Nord. Il y réside une population assez homogène, regroupée autour de « classes moyennes », qui tire parti de la faiblesse du chômage, de la forte activité féminine et d'une bonne insertion des jeunes sur le marché du travail. Cet ensemble de départements se démarque de deux autres familles de départements où le taux de pauvreté est faible également mais où les inégalités de revenus sont supérieures à la norme nationale. Il s'agit de départements abritant de grandes métropoles (Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg) ou proches de zones où les salaires sont plus élevés, comme la région parisienne ou les zones transfrontalières avec la Suisse ou l'Allemagne.

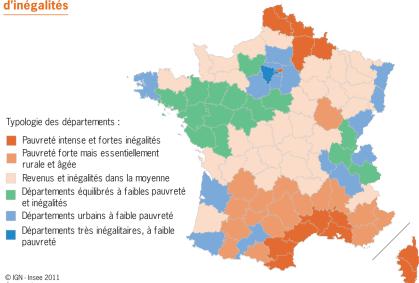
Saumurois et région nazairienne : une précarité marquée

Au-delà du constat de taux de pauvreté faibles et d'inégalités de revenus réduites pour les départements des Pays de la Loire pris dans leur ensemble, des disparités sociales se repèrent à un niveau plus fin que le département. Cette analyse des besoins sociaux et la réalisation de diagnostics territorialisés partagés sont indispensables, notamment dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'État visant à favoriser la cohésion sociale (cf. encadré p. 3). L'échelon des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a été choisi pour l'observation infra-départementale dans le cadre de cette étude.

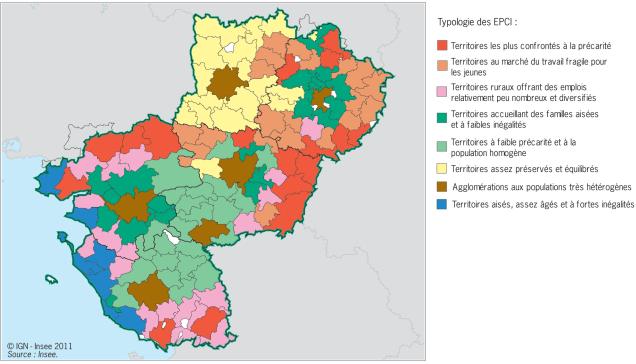
Pauvreté, difficultés d'insertion sur le marché du travail et pour se loger, caractéristiques de l'emploi, profils des familles, rendent compte de diverses formes de difficultés sociales et de risques de précarité. À partir d'indicateurs sur ces thématiques, dont certains sont centrés sur des catégories de la population (jeunes, personnes âgées...), huit types de territoires peuvent être distingués dans les Pays de la Loire.

Dans un premier ensemble de « territoires les plus confrontés à la précarité », celle-ci est le résultat de la conjugaison de l'ensemble des facteurs explicatifs de la pauvreté monétaire. Pour autant, si elle est plus forte que dans le reste de la





Huit familles de territoires au regard des disparités sociales



Lecture: les communes en blanc ne font pas partie d'un EPCI.

région, la proportion de ménages touchés par la pauvreté dans ces territoires y reste sensiblement moins élevée que dans les régions françaises les plus confrontées à la pauvreté comme Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon ou la partie ouest de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit, d'une part, de territoires ruraux assez éloignés des grandes agglomérations : nord de la Loire-Atlantique (communautés de communes de Redon, de Derval et de Châteaubriant), sud de la Vendée (communautés de communes du Pays né de la Mer et du Pays de Fontenay-le-Comte), nord-ouest et nord-est de la Sarthe (communautés de communes du Pays de Sillé,

du Saosnois et du Pays Marollais), ainsi que l'ensemble de la zone reliant Saumur au sud-est du Maine-et-Loire à la communauté de communes du Val du Loir au sud-est de la Sarthe. Il s'agit, d'autre part, de deux espaces urbains de taille assez importante : les communautés d'agglomération de Saumur et de Saint-Nazaire.

Dans ces territoires, la proportion de ménages à bas revenus est nettement plus élevée qu'ailleurs et les inégalités de revenus y sont assez importantes. En outre, ces territoires déjà défavorisés sont plus affectés que les autres par la crise économique :

le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes y est le plus souvent en baisse de 4 % ou plus entre 2008 et 2009. Les familles d'ouvriers et d'employés y sont surreprésentées, de même que les familles monoparentales. En termes d'insertion professionnelle, les jeunes sont moins bien lotis qu'ailleurs, du fait principalement de faibles qualifications. Les femmes et les seniors rencontrent aussi davantage de difficultés à trouver un emploi, les offres d'emplois stables y étant moins nombreuses et moins diversifiées. Ainsi, ces territoires sont caractérisés par un chômage assez élevé, qui touche davantage

Une réorganisation territoriale de l'État pour favoriser la cohésion sociale

La récente réorganisation territoriale des services de l'État renforce l'action de celui-ci en faveur de la cohésion sociale. Cette importante réforme vise à prendre en compte l'action de tous les acteurs, à les fédérer afin d'optimiser les moyens d'accompagnement pour réduire les risques de vulnérabilité des populations. Les missions de pilotage des nouvelles directions régionales (DRJSCS*, Dreal, Direccte) se coordonnent, sous l'autorité du préfet de région, avec les missions de la nouvelle Agence régionale de santé et les missions traditionnelles du Rectorat. La mise en œuvre départementale par les nouvelles directions départementales interministérielles (DDCS, DDCSPP, DDT, UT de la Direccte) implique de nouvelles ingénieries de projet avec les collectivités territoriales et les acteurs sociaux qui contribuent aussi à la veille sociale. Des chantiers prioritaires mobilisent tous les services dans des stratégies nouvelles : la politique du logement pour

les personnes sans abri ou mal logées, la politique de réduction des dépendances et de la perte d'autonomie... La recherche d'une plus grande efficience de l'utilisation des deniers publics suppose une analyse des besoins sociaux et des diagnostics territorialisés partagés. Ceux-ci conditionnent des ajustements d'allocations de ressources et la bonne optimisation de la répartition des moyens. L'observation sociale des territoires y contribue. Une plate-forme d'observation sociale et médico-sociale, visant à améliorer le partage d'information entre les acteurs, est en cours d'élaboration pour 2012.

(*) DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Direccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du

travail et de l'emploi UT : Unité territoriale

DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale

DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDT : Direction départementale des territoires

Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales

les hommes que les femmes et qui dure plus longtemps qu'ailleurs. Les personnes âgées y sont plus nombreuses qu'ailleurs et elles sont, elles aussi, davantage touchées par la pauvreté : le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse y est plus élevé en moyenne que dans la région.

Des marchés du travail fragiles

Les deux types de territoires suivants sont constitués de zones où le marché du travail présente des signes de fragilité et où la précarité touche un peu plus certaines catégories de la population.

Le deuxième ensemble regroupe des « territoires au marché du travail fragile pour les jeunes ». Ils sont concentrés dans les départements de la Sarthe, de Maine-et-Loire et à un degré moindre de la Mavenne. Ils entourent des pôles d'emploi urbains intermédiaires ou des pôles ruraux (Segré, La Ferté-Bernard, Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, Saint-Calais, Evron, Villaines-la-Juhel), où l'industrie offre un nombre relativement important d'emplois. Dans ces territoires, le niveau de vie médian est faible et la proportion de ménages à bas revenus y est un peu plus élevée que la moyenne régionale. Les ménages d'ouvriers et d'employés sont surreprésentés. Les logements sociaux y sont aussi plus fréquents que dans les autres territoires ruraux ou périurbains. La pauvreté dans ces territoires concerne d'abord les jeunes, qui sont plus fréquemment qu'ailleurs non diplômés et rencontrent davantage de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Du fait du poids de l'industrie dans l'économie de ces territoires, notamment de l'agroalimentaire, les emplois proposés sont assez souvent des emplois temporaires (intérim ou CDD).

Le troisième ensemble est constitué de « territoires ruraux offrant des emplois relativement peu nombreux et peu diversifiés », concentrés au sud de la Vendée, mais aussi aux franges des aires urbaines nazairienne et nantaise (communautés de communes de Sud-Estuaire, Machecoul, Loire-Atlantique méridionale, Pont-Château, Blain et Nozay) en Loire-Atlantique et encore aux abords des aires urbaines angevine et saumuroise (communautés de communes Vihiersois-Haut-Layon, du Gennois et de Beaufort-en-Anjou) dans le Maine-et-Loire. Les emplois y sont moins nombreux et diversifiés que dans la famille précédente, ce qui oblige un bon nombre d'habitants à parcourir des distances assez longues pour se rendre à leur travail. La proportion de couples dont les deux conjoints travaillent y est un peu plus faible qu'ailleurs, du fait notamment d'un maintien moins fréquent des seniors dans l'emploi ; lorsque les deux conjoints travaillent, les femmes doivent davantage qu'ailleurs le faire à temps partiel subi. Le taux de pauvreté y est un peu plus élevé que la moyenne régionale : on y rencontre aussi bien des personnes en emploi dont les revenus ne sont pas suffisants pour subvenir aux besoins de leur ménage (on parle de « travailleurs pauvres ») que des personnes âgées qui reçoivent le minimum vieillesse.

Des populations très hétérogènes dans les grandes agglomérations

Les grandes agglomérations de Nantes, d'Angers, du Mans, de Laval, de La Rochesur-Yon et de Cholet constituent un quatrième ensemble de territoires bien spécifiques, celui des « agglomérations aux popula-

tions très hétérogènes ». Elles accueillent de nombreux ménages aisés et les emplois stables y sont suffisamment nombreux et diversifiés pour permettre à la plupart des catégories de la population de bien s'insérer sur le marché du travail.

On y trouve cependant des personnes confrontées à une pauvreté particulièrement intense au regard de la norme régionale et particulièrement touchées par la crise économique. Ainsi, 9 % des personnes de moins de 65 ans y bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), qui est accordée aux ménages dont les ressources sont inférieures à un seuil encore plus bas que le seuil de pauvreté (634 euros de revenus mensuels pour une personne seule en 2010), contre 6 % dans la première famille de territoires où la précarité est la plus marquée et 3 % en moyenne régionale. La pauvreté y touche notamment les familles monoparentales, particulièrement nombreuses dans les grandes agglomérations : près d'un quart des familles avec enfants sont monoparentales, soit deux fois plus que la moyenne régionale.

Ces agglomérations sont marquées par de fortes inégalités de situations sociales : des zones urbaines sensibles côtoient des quartiers résidentiels ou d'habitat diversifié. Le nombre de bénéficiaires des minima sociaux y est élevé, le parc locatif social très étendu (22 % des logements, contre 8 % en moyenne régionale) et, plus généralement, les difficultés pour se loger sont importantes : les demandes au titre du droit au logement opposable (DALO) y sont particulièrement nombreuses, en lien avec un grand nombre de demandes en logement social.

La démarche d'observation sociale des territoires

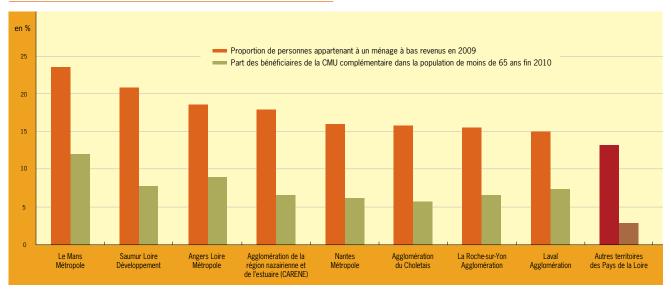
Des démarches d'observation sociale des territoires ont été réalisées entre 2002 et 2007 dans chacun des cinq départements de la région des Pays de la Loire. Celles-ci ont été lancées devant le constat que, si les acteurs et observateurs de terrain décelaient bien des disparités sociales, ils en évaluaient mal l'ampleur. Plusieurs publications départementales issues de ces démarches ont ainsi été diffusées dans la collection « Dossiers » de l'Insee Pays de la Loire (cf. Pour en savoir plus), pour mieux mesurer les disparités entre territoires. Les indicateurs sélectionnés, leur analyse dans le temps et dans l'espace alimentent les réflexions des acteurs de la mise en œuvre des politiques sociales. Partager les analyses entre services de l'État et autres acteurs en charge des politiques sociales, aider à mieux orienter et mesurer l'impact des politiques publiques constituent les principaux objectifs de cette démarche d'observation sociale des territoires.

En 2011, les acteurs concernés, au premier rang desquels la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les directions départementales de la cohésion sociale, ont souhaité poursuivre cette démarche à travers une actualisation des indicateurs de disparités sociales des territoires. Celle-ci est complémentaire de la démarche « indicateurs sociaux départementaux » (cf. Pour en savoir plus), qui vise à définir le socle de base d'un système d'information partagé entre les échelons centraux et départementaux pour les principaux domaines de l'action sociale départementale. Outre la présente étude, qui constitue une synthèse régionale des disparités sociales entre territoires, d'autres éléments sont mis à disposition sur le site insee.fr :

- cinq déclinaisons départementales de la présente étude, publiées dans la collection « Informations statistiques » de l'Insee Pays de la Loire ;
- cinq cahiers départementaux, constitués principalement de cartes illustrant les indicateurs calculés pour chaque EPCI du département considéré.

Une pauvreté plus élevée dans les grandes agglomérations que dans les autres territoires

Indicateurs de pauvreté dans les principales agglomérations des Pays de la Loire



Lecture: Dans la communauté urbaine Le Mans Métropole, 22,5 % des personnes appartenant à un ménage de moins de 65 ans sont à « bas revenus », c'est-à-dire que les revenus par unité de consommation du ménage auquel ils appartiennent sont inférieurs au seuil de 956 euros par mois en 2009; fin 2010, 12,1 % des habitants de moins de 665 ans de ce territoire bénéficiaient de la couverture maladie universelle complémentaire, c'est-à-dire que les revenus du ménage auquel ils appartiennent étaient inférieurs au seuil de 634 euros par mois pour une personne seule.

Sources: CAF; MSA; CPAM; Insee, recensement de la population - exploitation principale.

Des familles aisées dans les couronnes des grandes agglomérations

Constituant le cinquième ensemble de territoires, les couronnes périurbaines qui entourent les grandes agglomérations de Nantes, d'Angers, du Mans et d'Alençon sont des « territoires accueillant des familles aisées et à faibles inégalités ». Ils sont globalement épargnés par la pauvreté et les inégalités de revenus y sont faibles. Les maisons individuelles y sont le logement le plus fréquent. Elles accueillent principalement des familles de cadres et de professions intermédiaires, dont les deux parents travaillent, en majorité dans les métropoles voisines dynamiques sur le plan économique.

Le sixième ensemble comporte également des territoires de l'espace périurbain, un peu plus éloignés des grandes agglomérations et situés entre La Roche-sur-Yon au sud, l'agglomération nantaise à l'ouest et l'agglomération angevine à l'est. Cet ensemble de « territoires à faible précarité et à la population homogène » se caractérise par une population regroupée autour de « classes moyennes », qui tirent parti de la faiblesse du chômage et de la forte activité féminine, assurant aux ménages plusieurs sources de revenus. Si les ménages aisés

y sont moins nombreux que dans les territoires de la catégorie précédente, le risque d'entrer dans la pauvreté n'y est guère plus élevé. Parcourant des distances assez importantes pour rejoindre leur lieu de travail, le pouvoir d'achat des habitants les plus éloignés des pôles d'emploi est très lié au prix des carburants. Ces territoires présentent en outre la spécificité d'accueillir plus d'établissements de moyen et long séjour pour personnes âgées qu'ailleurs.

Le septième ensemble est constitué de «territoires assez préservés et équilibrés ». Il s'agit de territoires ruraux, pratiquement tous mayennais : ils recouvrent l'ensemble de ce département, à l'exception de l'agglomération lavalloise et du nord-est (communautés de communes d'Evron, de Bais et de Villaines-la-Juhel). Les communautés de communes sarthoises du Pays de Loué et de Vègre et Champagne relèvent également de cette catégorie, tout comme celle de Ouest-Anjou dans le Maine-et-Loire. Si le niveau de vie médian dans ces territoires est faible, la fréquence des situations de pauvreté y est proche de la moyenne régionale. Le taux de chômage mayennais est l'un des plus bas des départements français: les femmes sont très bien insérées sur le marché du travail, les seniors restent plus nombreux en emploi qu'ailleurs ; les jeunes, en revanche, quittent assez nombreux le département pour trouver des emplois

plus conformes à leurs qualifications. Le tissu productif de ces territoires atteste d'une grande capacité à mobiliser les ressources humaines présentes.

Fortes inégalités de revenus sur le littoral

Enfin, à l'exception des deux EPCI au nord et au sud de l'estuaire de la Loire, et de la communauté de communes du Marais Breton Nord en Vendée, l'ensemble des territoires littoraux de la région forme une huitième et dernière catégorie de « territoires aisés, assez âgés et à fortes inégalités ». Ces territoires littoraux accueillent une population largement plus âgée que la norme régionale et en moyenne assez aisée financièrement, les cadres et professions intermédiaires étant majoritaires. Les inégalités de revenus y sont cependant particulièrement marquées et la fréquence des situations de pauvreté y est proche de la moyenne régionale. De nombreux quinquagénaires et sexagénaires s'y sont installés pour prendre leur retraite, de sorte que le taux d'emploi des 55-64 ans y est bas. Ils cohabitent avec des actifs qui travaillent fréquemment à temps partiel - principalement des femmes - ou qui alternent périodes d'activité et de chômage, du fait de l'importance des contrats de courte durée dans les activités saisonnières proposées sur le littoral.

Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales

Pour comprendre ces résultats

Une première classification a été réalisée sur les 96 départements de France métropolitaine. Elle a été effectuée sur différentes variables caractérisant les départements en matière de pauvreté-précarité, de niveau de vie et d'insertion professionnelle des personnes : taux de pauvreté, niveau de vie médian, inégalités de niveaux de vie, taux d'emploi des 25-54 ans, proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les 60 ans et plus, proportion de familles monoparentales.

Une seconde classification a été effectuée sur les 133 établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre des Pays de la Loire, en vigueur au 1er janvier 2011 (limités à leur partie ligérienne).

Dans un premier temps, une analyse en composantes principales (ACP) a été menée sur 36 variables caractérisant les territoires (dont 21 retenues comme variables actives) sur des problématiques sociales. Elle a permis de faire émerger les variables

qui contribuaient le plus à l'analyse et à la différenciation des territoires. Sur cette base, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de regrouper les EPCI en huit ensembles, en agrégeant deux à deux et selon un processus itératif, ceux qui présentent le profil le plus proche eu égard aux variables retenues à l'issue de l'ACP. Cette procédure d'agrégation a été réalisée selon une méthode (critère de Ward) qui maximise l'homogénéité des profils au sein d'un ensemble, mais aussi leur hétérogénéité d'un ensemble à l'autre.

Définitions

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et syndicats mixtes sont des EPCI.

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par

exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus de la classe.

Le taux de chômage d'un territoire est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) de ce territoire.

Le **niveau de vie** par unité de consommation s'obtient en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation (uc). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle

d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Le seuil de pauvreté retenu dans cette étude correspond à 60 % du niveau de vie médian, c'est-à-dire 954 euros par mois en 2009

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

RÉDACTEUR EN CHEF

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION **ET CONTACTS PRESSE**

Clémence CL Véronique REMONDINI Charlotte RIEGL

ILLUSTRATEUR

Maxime SIMONOVICI

MISE EN PAGE NYL communication - Nantes

IMPRIMEUR

NYL communication - Nantes

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2011 ISSN 1633-6283 © INSEE Pays de la Loire - Décembre 2011

INSEE Pays de la Loire 105, rue des Français Libres BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2 Tél.: 02 40 41 75 75 - Fax: 02 40 41 79 39 Informations statistiques au 09 72 72 4000 pour le prix d'un appel local.

Pour en savoir plus

Les indicateurs sociaux départementaux du Cnis, dans le dossier thématique Action sociale départementale.

Mansuy M. et Lacroix S., Aides sociales à l'insertion et aux personnes âgées - Les situations contrastées des départements, Insee première, n°1346, avril 2011.

Léon O., « Pauvreté : différents profils de régions et départements », in La France et ses régions - édition 2010, Insee Références, juin 2010.

Lombardo P., Seguin É. et Tomasini M., Les niveaux de vie en 2009, Insee première, n°1365, août 2011.

Le rapport 2009-2010 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ONPES, La Documentation française, 2010.

Minima sociaux et prestations sociales en 2009, Drees, Recueil annuel, août 2011.

Rortais C. et Seguin S., Pauvreté et inégalités moins marquées dans les Pays de la Loire, Insee Pays de la Loire, Études, n°71, septembre 2008.

Collobert J. et al., Pauvreté et précarité dans les Pays de la Loire, Insee Pays de la Loire, Dossier, n°14, juin 2005.

La situation de l'habitat et du logement en Pays de la Loire, situation du parc locatif social au 1er janvier 2010, Dreal des Pays de la Loire.

Collobert J., Observation sociale des territoires de la Loire-Atlantique, Insee Pays de la Loire, Dossier, n°16, décembre 2005.

Clevede A. et al., SCoT des Pays de Laval et de Loiron : quel dynamisme pour quel avenir ?, Insee Pays de la Loire, Dossier, n°40, mars 2011.

Feurprier V. et al., Le SCoT du Pays du Mans face au défi de l'attractivité, Insee Pays de la Loire, Dossier, n°39, février 2011.

Cloarec N. et al., Huit enjeux pour le littoral de la Loire-Atlantique, Insee Pays de la Loire, Dossier, n°26, septembre 2007.